



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/340
24 mars 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : RUSSE

LETTRE DATÉE DU 24 MARS 1994, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration faite le 24 mars 1994, lors d'une conférence de presse au Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie au sujet du problème de la position de la République populaire démocratique de Corée à l'égard du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la déclaration comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Yuliy VORONTSOV

ANNEXE

Déclaration faite le 24 mars 1994 lors d'une conférence de presse
au Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie

La position de la République populaire démocratique de Corée à l'égard du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) suscite une préoccupation et une angoisse croissantes. Mue par son ferme et indéfectible attachement au Traité et par sa volonté de ne pas laisser surgir un foyer de tension, nucléaire de surcroît, à ses frontières, la Fédération de Russie se prononce en faveur d'un règlement intégré de la question.

Premièrement, nous sommes prêts à appuyer le projet de résolution actuellement examiné par le Conseil de sécurité et qui a pour objet d'inviter la République populaire démocratique de Corée à s'acquitter des obligations qui lui incombent vis-à-vis de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en vertu du TNP. Nous nous efforcerons de faire en sorte que le Conseil de sécurité prenne des mesures décisives également dans tous les autres cas pouvant constituer une menace de prolifération des armes nucléaires, et ce, en faisant preuve d'une totale impartialité.

Deuxièmement, compte tenu du fait que les négociations n'ont pas abouti, nous jugeons insuffisantes les tentatives de régler le problème sur une base bilatérale. Nous proposons une approche multilatérale, dont le pivot pourrait être une conférence internationale à laquelle participeraient la Fédération de Russie, la Chine, les États-Unis d'Amérique, le Japon, la République populaire démocratique de Corée, la République de Corée, ainsi que les représentants du Secrétaire général de l'ONU et du Directeur général de l'AIEA. Ce type de conférence constitue la formule la plus logique, dans la mesure où les pays sous-mentionnés sont situés dans la péninsule coréenne ou dans son voisinage immédiat et sont réellement en mesure de jouer un rôle particulier dans le règlement.

L'ordre du jour de la conférence devrait permettre d'établir des relations multiples tenant compte des intérêts légitimes de toutes les parties intéressées. En particulier, on pourrait retenir comme sujets d'examen dans la perspective de futurs accords la question des garanties concernant la sécurité de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée, l'appui au processus de dénucléarisation de la péninsule coréenne et les garanties internationales protégeant son statut de zone exempte d'armes nucléaires, notamment un contrôle international approprié, ainsi que des garanties de non-ingérence dans les affaires intérieures de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée.

Nous sommes convaincus que seule cette formule permettra de trouver des solutions acceptables pour tous et équilibrées, qui permettront de renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires et empêcheront toute dérive vers l'affrontement.
